L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 JUILLET 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISS.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. — Une pastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce, à moins que le changement ne soit en faveur de l'annonceur.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces. — Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $40; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, banquiers et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant le commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des actes réputés avec ara qui longe à un carré chaque fois, et deux fois par semaine.

LES ANNONCES qui ne seront pas de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'abeille, telles que ventes à faire par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terres à vendre, à louer ou à échanger, esclaves marrons, animaux égarés ou errants, etc., lots sont payés, et ne paieront pas moins de deux piastres pour la première insertion, et une piastre pour chaque insertion subséquente.

LES ANNONCES qui ne seront paraître que par intervalles paieront $1 par carré, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne seront paraître que pour un certain nombre de fois, sans intervalles, paieront $1 pour chaque insertion, excepté celles qui ne paieront que $1 par carré pour chaque insertion, et celles qui ne paieront que par intervalles paieront $1 par carré, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne seront paraître que par intervalles paieront $1 par carré, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne seront paraître que pour un certain nombre de fois, sans intervalles, paieront $1 pour chaque insertion, excepté celles qui ne paieront que $1 par carré pour chaque insertion, et celles qui ne paieront que par intervalles paieront $1 par carré, pour chaque insertion.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN,
Savon, Chandelles, Thés, Brane de Plomb, Peinture sous sec, &c.
No. 12, rue de la Vieille Levée.
6 juin—1 an Nouvelle Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
BOIS EN COTON,
ET NEGOCIANS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81, N. Orléans
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures à Huiles, de Medicamens spéciaux, d'Articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers &c.
Enseigne Conde et St. Philippe— Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue de la Magasins.

☞ Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.

George Buchanan, | Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, | John O. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune.

JOHN HARROD, FRANCIS D'DARLING, J. FOSTER HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expediteurs,
ET
Agens de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans
No 49, rue de la Commune, Nouvelle Orléans
17 mai

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, *rue de Chartres, près celle Conti.*
4 juin

J. F. BERGIER, | FRANCISCO RIO.
J. F. BERGIER & Co.
Grocers et merchants en general, No. 45 Vieille Levée
Ont constamment un assortment de groceries fraiches vins, liqueurs &c. aux plus bas prix. 30oct
Nouvelle Orleans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRES, CAFE,
TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Cafe, Sucres,
Tabac, Cigares.

AGENT de la Sucrerie connue de Soulon Sucres en pains et en poudre, double raffine, ayant droit au drawback, constamment en main et à vendre par
1 juin—1an NORD KONS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS.—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN ORR, ci-devant seuls associés dans notre maison, la partie de cotour
1er. septembre 1844—92 CHARLES CRIER & Co.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
L'soussigné a établi dans la Ville de Nouvelle-Orléans, rue Toulouse, un bureau d'agence pour faciliter aux habitans de cette ville, de l'état et aux Opérateurs on with Attakapas et les différens établissemens de notre Louisiane, tous les moyens nécessaires de vendre, d'acheter et d'engager toutes sortes de propriétés, telles que plantations, maisons, terres, esclaves, bestiaux, etc. Il se charge aussi de faire valoir les propriétés de ceux qui voudront bien lui en confier la gestion, et de faire rentrer les fonds qui lui seront remis pour placements. Il se charge aussi de faire valoir les propriétés de ceux qui voudront bien lui en confier la gestion, et de faire rentrer les fonds qui lui seront remis pour placements.

Références:
J. Allen, | F. Pascal,
A. A. Peychaud, | F. Tio.
2 juin—60

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MM. TRON, ci-devant Public qui a quitté le Bureau de poste pour établir un Bureau de change, rue St. Louis, N. 72, où ils continueront comme par le passé à faire des prêts sur nantissement, à escompter des billets, à acheter et vendre des lettres de change, des traites et des obligations, et généralement tout ce qui a rapport au change. Ils font aussi la vente et l'achat de toutes les espèces d'or et d'argent. Ils font aussi la vente et l'achat de toutes les espèces d'or et d'argent. Ils font aussi la vente et l'achat de toutes les espèces d'or et d'argent.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.
1 juil—1an

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.
AVIS pour le premier jeudi août prochain, aura lieu la séance du Conseil, composé de MM. Bernard, Soniat, Lafitte, Bermudez, Bonnabel, Lacoste, Bienvenue, Bermudez, Bonnabel, Lacoste, Bienvenue, Bermudez, Bonnabel, Lacoste, Bienvenue